

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 09/2010

**concernant la réfection des chaussées aux
chemins de la Tuilière et de Chambellion**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le jeudi 3 juin 2010 à 19.30

en salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

S O M M A I R E

1. Objet du préavis	3
2. Historique.....	3
3. Présentation du projet.....	4
4. Procédure de marchés publics.....	4
5. Impact financier	5
5.1 Coût des travaux	5
5.2 Plan des investissements.....	5
6. Conclusions générales.....	6
7. Conclusions du préavis.....	6

St-Légier-La Chiésaz, le 25 mai 2010

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 875'000.- pour financer les travaux nécessaires à la réfection des chaussées aux chemins de la Tuilière et de Chambellion.

2. Historique

Lors du projet de construction de l'A12, un Syndicat d'améliorations foncières (AF) fut constitué en 1975, conformément aux obligations légales en vigueur. Son rôle était, entre autres, de programmer un réseau d'accès, de dessertes, de chemins forestiers, de routes publiques ou privées, rendu indispensable par la construction de l'autoroute. Ces travaux étaient à la charge des Routes Nationales.

Parmi ces ouvrages figurait une route AF de 3 m de largeur, longeant l'A12 et reliant le chemin de Lussy à la route de la Tuilière d'une longueur de 1'070 m. La contribution forfaitaire des RN se montait à CHF 800'000.-.

La Municipalité d'alors saisit cette opportunité pour y prévoir la « collectrice Nord », élargie à 6mètres, qui fut construite en 3 étapes durant le remplissage de la décharge terreuse de l'Arbériat qui a débuté en 1991. Son coût fut de CHF 1'040'000.-, dont CHF 240'000.- à charge de la Commune, conformément au préavis 11-2004. Diverses mesures visèrent à en limiter les coûts, notamment celle de ne pas prévoir de bordures séparant la route du drainage réalisé entre les terrains de l'Arbériat et la route elle-même. Aussi était-il prévu de poser le tapis final une fois la décharge terreuse comblée sur la base d'une demande de crédit complémentaire.

Avant de poser le tapis final et au vu de l'état de la chaussée, la Municipalité décida en été 2006 de mandater un laboratoire spécialisé pour une expertise de la chaussée avec comme résultat une première série de propositions de réfection de surface.

Cette route fut ouverte au trafic durant l'automne 2007.

Suite à la finalisation de la décharge terreuse de l'Arbériat à fin 2008, la Municipalité souhaita approfondir les analyses de la chaussée par des sondages sur ses fondations dans le but de définir les principes d'aménagement des différentes zones du secteur « Chambellion - Tuilière » sur la base de critères d'entretien des canalisations de drainage, des circulations, du déneigement et du fauchage des talus. Dans ce but, elle donna un mandat complémentaire à un ingénieur civil pour l'établissement d'avant-projets d'aménagements permettant de protéger les drainages posés le long de cette route, d'assainir le raccordement au chemin de la Tuilière et de sécuriser le débouché aval sur la route de Fenil.

L'ensemble des améliorations préconisées est concrétisé par le présent projet.

Le projet a obtenu l'accord du service des routes pour une réalisation sans mise à l'enquête publique, car considéré comme entretien routier réalisé dans le gabarit existant.

3. Présentation du projet

Le projet porte sur une réfection partielle ou totale de la superstructure et de l'infrastructure des chaussées des chemins de la Tuilière et de Chambellion, surface d'environ 8'200 m².

Le chemin de la Tuilière sera rélargi jusqu'à la glissière de sécurité existante. Les carrefours situés à ses extrémités seront réaménagés.

Afin de préserver le drainage existant à l'aval du chemin de Chambellion, une bordure infranchissable par les poids lourds sera construite.

Le marquage au sol et la signalisation routière seront mis à jour.

Le débouché de la Tuilière dans la route de Fenil sera sécurisé par la création d'un îlot. Le régime de priorités fait actuellement l'objet de discussions avec le Service de Routes.

Des panneaux de signalisation indiquant le cheminement conseillé pour la zone sportive de Praz-Dagoud seront posés à partir du giratoire du Genèvevri.

4. Procédure de marchés publics

La commune de St-Légier-La Chiésaz a engagé une procédure en vue de l'**adjudication des travaux de génie civil** pour la réfection des chaussées aux chemins de la Tuilière et de Chambellion.

La procédure choisie fut la procédure ouverte.

L'adjudicateur a procédé à l'organisation de la procédure selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RMP). Un cahier des charges (cahier de soumission) complété par les conditions et critères fait référence pour l'adjudication des travaux.

Par publication de l'avis de soumission dans la FAO du 23 mars 2010, les entreprises intéressées étaient invitées à s'inscrire auprès de l'adjudicateur.

14 entreprises se sont inscrites dont 9 ont rendu l'offre dans le délai imparti. Toutes l'ont remplie conformément au cahier des charges. Une offre a été reçue hors délai, un soumissionnaire a renoncé et l'a signifié par courrier. Le solde, soit 3 entreprises, n'ont pas donné d'information.

Le déroulement de la procédure et la synthèse des informations aboutissant à la proposition d'adjudication figurent dans un rapport intitulé "Séance de jugement des offres" mis à disposition de tous les candidats avec la grille d'évaluation les concernant. L'adjudication a été prononcée sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

5. Impact financier

5.1 Coût des travaux

Comptes	Général	EC	Total
Travaux préparatoires	CHF 50'000		CHF 50'000
Canalisations		CHF 60'000	CHF 60'000
Revêtement chaussées	CHF 500'000		CHF 500'000
Régie	CHF 19'000		CHF 19'000
Curages et contrôles caméra		CHF 30'000	CHF 30'000
Divers et imprévus (10%)	CHF 56'900	CHF 9'000	CHF 65'900
Marquage au sol et signalisation	CHF 20'000		CHF 20'000
Honoraires de l'ingénieur civil	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 60'000
Géomètre	CHF 4'000	CHF 2'000	CHF 6'000
<i>Sous-total</i>	<i>CHF 699'900</i>	<i>CHF 111'000</i>	<i>CHF 810'900</i>
TVA 7.6%	CHF 53'192	CHF 8'436	CHF 61'628
Total	CHF 753'092	CHF 119'436	CHF 872'528
		Arrondi à	CHF 875'000

5.2 Plan des investissements

Le plan des investissements 2010 prévoit les montants suivants pour la période 2010-2011 :

- Route de Chambellion : CHF 500'000.-
- Réfection de la Tuilière : CHF 750'000.-

La Municipalité considère cependant qu'il s'agit en l'espèce de travaux d'entretien plutôt que d'investissements.

6. Conclusions générales

La Municipalité estime la remise en état de la route de Chambellion et du chemin de la Tuilière indispensables. A défaut de réaliser les bordures de protection sur le tronçon de Chambellion, les dommages aux drainages deviendront irréparables. Le réaménagement des carrefours reliés par la Tuilière apparaît comme tout aussi nécessaire et ne pourra qu'en augmenter l'attractivité pour le public.

La signalisation des terrains de sports depuis la sortie de l'Autoroute pourra être complétée de panneaux propres à l'Ecole du Haut-Lac.

A plus long terme, cette réfection s'inscrit également dans le projet de centre de tri régional des déchets prévu à Bendes.

7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 875'000.- ;
- ⇒ Imputer les travaux à hauteur de CHF 753'000.- au compte 430.3142 « Entretien du réseau routier » et le solde de CHF 122'000.- au compte 460.3144 « Entretien du réseau EC » ;
- ⇒ Financer les travaux par la trésorerie courante et recourir à l'emprunt si nécessaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

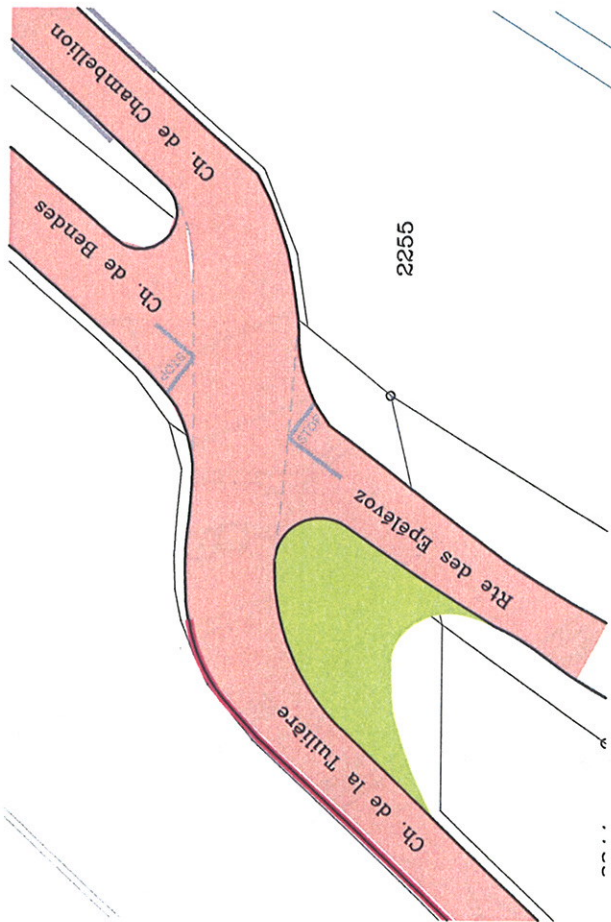
J. de Gautard

J. Steiner

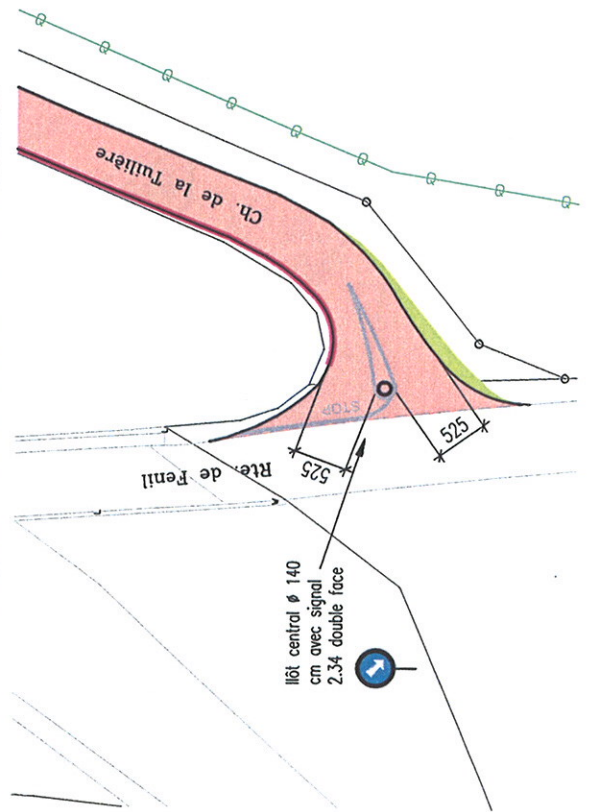
Annexes : Plans des travaux

Municipal délégué : M. Dominique Epp

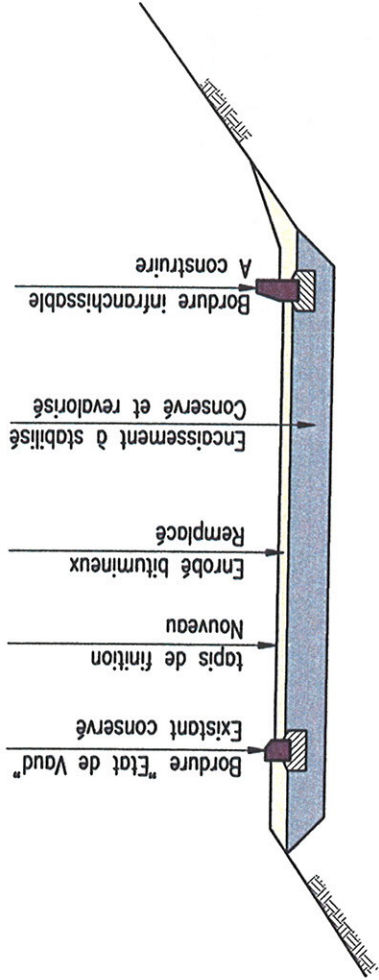
CARREFOUR ROUTE DES EPELEVOZ



CARREFOUR ROUTE DE FENIL



COUPE TYPE



COMMUNE DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS DE LA TUILLIERE ET DE CHAMBELLION	222-03	
	Date 09.03.10	Dess. Visé CM
PLAN DE SOUMISSION SITUATION GENERALE ET CARREFOURS	A	
	B	
	C	
	D	
	E	
ECHELLE:		FORMAT: 126 x 60

CHRISTIAN MELDEM
INGENIEUR CIVIL ETS-UTS-EUR ING
Ch. Avenue 26 - 1806 Saint-Légier Tél. 079-441 93 40

SITUATION GENERALE

